

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2026

PROCÈS VERBAL

Début de séance à 20h36

Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, maire, a convoqué le Conseil municipal et a fait l'appel.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoints, Mme Le Guilloux, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseret, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Chambert, Mme Miel, M. Ageitos, Mme Ridde et Mme Dessoye.

Avaient donné pouvoir : de Mme Gaultier à M. Mouty, de M. Martin à M. Millot, de Mme Souchet à M. Andrade Dos Santos, de M. Vasseur à M. de Bourrousse, de Mme Bernard à Mme Conesa-Rouat et de M. Fiault à Mme Ridde.

Était absent : M. Drougard.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de membres représentés :	6
Nombre de membres absents :	1

Nicolas de Saint-Romain est nommé secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions.

D-2025-179	10/11/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION J 275 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À M. MARSOLIER
D-2025-180	10/11/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION B 136 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À MME BONDENET ANNE
D-2025-181	13/11/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR À L'ASSOCIATION ADELPHES PRODUCTION
D-2025-182	17/11/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION K28 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À M. MANUEL RODRIGUES
D-2025-183	17/11/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION G 172 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À MME ISABELLE JOHST NÉE LEPRINCE
D-2025-184	17/11/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION B 169 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À MME GARCIA DANIELLE
D-2025-185	17/11/2025	ATTRIBUTION DE LA CONCESSION B 199 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À M. DECOURT
D-2025-186	17/11/2025	ATTRIBUTION DE LA CONCESSION B 280 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À M. COGNERAS
D-2025-187	17/11/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION G 139 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À MME HAREL
D-2025-188	17/11/2025	ATTRIBUTION DE LA CONCESSION COLOMBARIUM 7 CASE 1 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À MME PLOUZENNEC
D-2025-189	20/11/2025	SIGNATURE DE L'AVANTAGE N°1 AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC M. BENJAMIN BELLARD
D-2025-190	27/11/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION J 140 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À M. MARANDOLA
D-2025-191	05/12/2025	SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES MUSICIENS POUR LA PRESTATION MUSIQUE – VŒUX DU MAIRE DU 31 01 2026
D-2025-192	11/12/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION B 81 DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL À MONSIEUR STÉPHANE DAVAUD
D-2025-193	11/12/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION MAD DU DOJO DES ALOUETTES POUR LES ESAT DE LA ROSERAIE
D-2025-194	16/12/2025	SIGNATURE DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC ASSOCIATION DON DU SANG
D-2025-195	18/12/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC LE GROUPE ARRIVE – EASYPARK PERMETTANT L'ENCAISSEMENT DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT DES PARKINGS MUNICIPAUX

D-2025-196	19/12/2025	DÉCISION LIÉE AU MARCHÉ N°2025-010 RELATIF AUX DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE
------------	------------	---

CM-2026-001 ET CM-2026-002 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ASSAINISSEMENT - PRESTATION DE SERVICES

Rapport

Partie 1 : Règles et contexte général

I. Rapport et débat d'orientations budgétaires : quelles sont les règles ?

Il est rappelé ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat sur les orientations budgétaires.

Article L.2312-1 CGCT

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. ».

Par ailleurs, l'article L2312-1 du CGCT est complété utilement par l'article L 5217-10-4 du CGCT qui précise que *pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M.57 la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.*

Jurisprudence importante

Le budget primitif d'une commune ne peut être adopté sans qu'un débat d'orientations budgétaires n'ait été organisé (TA Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay-le-Fleury)

Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir le soir-même dans une séance précédant l'adoption du budget communal (TA Montpellier, 5 novembre 1997, syndicat de gestion du collège de Florensac)

Le débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'une mesure préparatoire au vote du budget de la commune et ne donne pas lieu à un vote. Il ne peut être qualifié d'affaire soumise à délibération au sens de l'article L.2121-12 du CGCT (CAA Marseille, 22 mars 2012, commune de Roquefort-les-Pins).

II. L'absence de PLF à ce stade

Cette année encore la France reste engluée dans une crise politique majeure puisque comme en 2025, il n'y a toujours pas de loi de finances début janvier 2026. La situation est légèrement différente de l'année dernière car le projet de loi de finances pour la sécurité sociale a été définitivement entériné le 16 décembre 2025.

A l'heure actuelle, il n'y a toujours donc pas de loi de finances 2026 et une loi spéciale a été promulguée le 26 décembre 2025. C'est la troisième fois depuis l'instauration de la Vème République qu'une loi spéciale a été votée.

Une loi spéciale sert à assurer la continuité de la vie de la Nation et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier de l'année qui suit l'absence de vote d'une loi de finances.

En l'état actuel des choses, la loi de finances 2026 poursuit un triple objectif. Le premier est de financer les chantiers prioritaires stratégiques, le deuxième est de préserver le modèle social existant et le dernier redonner des marges de manœuvres budgétaires tout en proposant de maintenir le déficit public à 4,7%.

D'après le ministre de l'économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, les conditions devraient être réunies pour qu'un vote du budget intervienne à la fin du mois de janvier

1. Les principaux chiffres à retenir

	2024	2025*	2026*
Déficit public	5,8%	5,4%	4,7%
Dette publique	113,7%	117,4%	115,0%
Croissance	1,2%	0,9%	0,9%
Part des dépenses publiques (en % du PIB)	57,3%	55,3%	NC
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	42,8%	43,8%	NC

* Chiffres provisoires sources loi de programmation pluriannuel des finances publiques et projection banque de France

2. Le contexte global

- La croissance mondiale continue sur une dynamique stable avec une prévision attendue à 2,6%. Le combat contre l'inflation continue et elle devrait passer de 4,2% en 2025 puis à 3,5% en 2026, selon le fond monétaire international. Malgré la subsistance de conflits régionaux, des niveaux d'endettement public important, d'un ralentissement de la consommation et une croissance à moyen terme faible, les perspectives de croissance sont jugées stables pour l'année 2026.
- La croissance 2025 en zone euro s'établit à 1,3 %. Elle serait attendue à 1,2% en 2026. L'économie de la zone européenne a continué de croître en 2025 mais reste fortement impactée par les différents aléas que représentent les droits de douanes et les défis de stimuler la croissance interne de la zone euro.
La politique monétaire de la banque centrale européenne a, quant à elle, permis de faire descendre le taux d'inflation de 2,4% en 2024 à 2,0% en 2025. L'inflation passerait à 1,6% pour 2026.
- La France devrait connaître une croissance de 0,9 % en 2025. La croissance attendue pour 2026 serait de 0,9 %. La croissance en 2025 a tenu bon contrairement aux pronostics initialement prévus. Tiré par un secteur de l'aéronautique toujours performant et des exportations particulièrement dynamiques au second semestre, l'économie française a plutôt bien résisté aux différents chocs, notamment ceux provoqués par l'augmentation des droits de douane américains.

III. Environnement des collectivités locales : principales mesures de la loi de finances 2026

Nous n'avons pas d'éléments à communiquer sur ce sujet étant donné, qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'y a toujours pas eu de vote sur la loi de finances en 2026.

En attendant le vote d'une loi de finances pour 2026, une loi spéciale a été adoptée le 27 décembre 2025 permettant d'autoriser le fonctionnement, à minima, des institutions publiques que sont l'Etat et les collectivités territoriales.

Partie 2 : Résultats provisoires 2025 et perspectives 2026

IV. Bilan provisoire 2025 et perspectives 2026

Remarque : L'ensemble des données du CFU 2025 demeure des données provisoires jusqu'à mise en concordance avec le compte de gestion du comptable public, la clôture définitive ayant eu lieu le 15 janvier. Le bilan et l'analyse seront détaillés lors des votes du compte administratif et du compte de gestion lors du prochain conseil municipal.

Les hypothèses retenues pour la construction du budget annuel qui est, à ce stade, encore en cours d'élaboration, sont détaillées dans le document complémentaire joint.

Elles doivent permettre de garantir, sur le long terme, les équilibres budgétaires et la solvabilité financière de la Ville. Aussi la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la conservation d'un bon niveau d'épargne nette sont des critères primordiaux.

Des ajustements sont à prévoir :

- pour absorber les éventuels impondérables dus au contexte qui impacteraient notre politique d'achats et d'investissements
- pour s'adapter aux conséquences de l'absence de loi de finances pour 2026 à ce stade

Sont présentés dans le document complémentaire joint, les hypothèses concernant :

- Les recettes et dépenses de fonctionnement (dont les éléments sur la masse salariale)
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement
- Le bilan des principales opérations d'équipement réalisées
- Les orientations 2026
- Les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement
- Les financements prévus en 2026
- La situation de la dette
- La conclusion prospective
- La situation budgétaire pour le budget primitif 2026 du budget assainissement-prestations de services

Le Conseil est invité à prendre acte.

Présentation de Monsieur Andrade : Bonsoir. Alors nous allons démarrer par le débat d'orientations budgétaires et pour se faire comme la tradition le veut, nous allons vous dérouler un rapport qui est plus simple pour la présentation de ce débat. Alors pour rappel donc le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire conformément à l'article L.2312-1 du CGCT et doit se tenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget primitif. Donc pour notre commune nous allons présenter pour les années à venir les investissements envisagés, la situation de notre dette, ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel. Et puisque nous sommes dans une commune de plus 10 000 habitants, nous y ajouterons donc la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Donc ce rapport vous présente les hypothèses retenues pour la construction du budget qui vous sera proposé en février et qui est donc à ce stade en cours de préparation. Alors pour le sommaire, nous aurons donc une présentation du contexte socio-économique avec l'environnement global et l'environnement des collectivités locales, les perspectives pour 2026, j'y reviendrai dans le détail, et la programmation des investissements avec le bilan 2025 pour ces deux derniers sujets et la suite pour 2026. Donc pour le contexte socio-économique et l'environnement global, donc l'Europe, d'une certaine façon, subit l'influence du contexte économique mondial, alors on ne va peut-être pas aller jusque-là, mais probablement, en tout cas le contexte français qui lui subit l'environnement mondial. Et on va y aller un petit peu plus en détail. Pour l'environnement mondial, je n'y reviendrai pas, ce sont des chiffres qui ne tiennent pas à Carrières-sur-Seine, mais nous avons quand même un contexte monétaire global, au niveau de la zone euro, avec une baisse de l'inflation qui atterrit à 2,1% pour 2025 en projeté et qui devrait être autour de 2 % pour 2026. Pour ce qui est de la France, nous avons une croissance qui est attendue du PIB pour 2025 de 0,9 % et qui est projeté à 0,9 % aussi pour 2026. La dette publique atterrira selon les projections en 2026 à 115 %, en baisse de deux points par rapport à 2025. Si la France tient effectivement son déficit et le déficit pour 2026 est prévu à - 4,7 %. Par ailleurs, la France n'a toujours pas adopté de budget en 2026 et la crise politique, qui ne vous a pas échappée, repousse les mesures structurelles à plus tard. Ça c'est le contexte national. Donc nous allons passer à la traduction pour Carrières-sur-Seine. Pour rappel l'Assemblée nationale n'a toujours pas adopté de loi de finance pour 2026 et que le pays se retrouve dans la même situation que l'année dernière à la même date. Loi spéciale, pour l'instant, les dispositions de la loi spéciale votée le 26 décembre 2025 permettent uniquement à l'État et aux collectivités territoriales d'assurer l'accès aux ressources strictement nécessaires pour fonctionner en attendant le vote d'une loi de finance pour 2026. Il est vraisemblable que nous aurons des ajustements quand la loi sera adoptée. Perspective 2026. Alors pour les perspectives 2026 comme tradition dans le débat d'orientations budgétaires, nous allons d'abord vous présenter ce qui s'est passé en 2025 selon l'atterrissement à date qui peut, peut-être, encore légèrement varié mais normalement nous avons des chiffres assez arrêtés à aujourd'hui. Pour 2025, vous avez un tableau qui nous est présenté donc, pour rappel dans la commune, nous avons deux budgets principaux, le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, qui fonctionnent tous deux comme si je devais faire un parallèle avec la

comptabilité privée comme un compte de résultat que ce soit pour les investissements ou pour le fonctionnement. Il n'y a pas de vision bilancielle à proprement parlé comme il est de coutume d'en avoir au niveau privé. Donc ce sont bien deux budgets de charge et de produit. Les recettes du budget de fonctionnement pour l'année 2025 avaient été votées à 21,4M€ et nous atterrions à 22,3M€ donc un mieux de 900 000 € supplémentaires. Je reviendrai dans le détail du pourquoi nous avons décalé à la hausse en recette. C'est un petit peu dispersé sur plusieurs postes. Il n'y a pas une seule explication pour cette hausse de revenus. Et pour les dépenses réelles de fonctionnement qui est le poste sur lequel nous travaillons par rapport au budget, nous avions budgété 20,1 M€ pour 2025 et nous avons atterri donc autour de 18,5 M€ en dépenses réelles en 2025. Ce qui fait que l'autofinancement qui était budgété à 1,3 M€ pour 2025 a atterri à 3,8M€ par l'effet conjugué d'un mieux en recette de 900 000 € et une meilleure gestion de notre dépense d'environ 1,66 M€ pour 2025. Donc on atterrit à 3,8 M€ en attendu en autofinancement sur le fonctionnement. Côté investissement, nous avions budgété 4,9M€ de recettes et nous avons bien 4,9M€. Pour ce qui est les dépenses d'investissement, nous avions budgété 11,8 M€ et donc le déficit en investissement qui était prévu à -6,9 M€ est atterri à -1,1 M€. Donc comme il est de coutume en comptabilité administrative, nous avons donc des résultats qui vous sont présentés en agrégat donc en cumul des résultats passés, donc le résultat de l'excédent estimé au 31/12 de 7 578 000 € et bien cumule les excédents passés, y compris l'excédent de l'année 2025. Il y a un solde rattachement de 2025, donc des charges et des recettes de fonctionnement qui n'ont pas encore été comptabilisés et qui donc font atterrir le solde réel de fonctionnement à reprendre pour 2026 de 6,9 M€ d'excédents. Et côté investissement, vous avez un résultat positif de 568 000 € mais avec des restes à réaliser de 2 116 000 qui devrait faire atterrir donc le solde d'investissement à reprendre pour 2026 à -1 547 000. Donc pour rappel, les déficits de la section d'investissement sont comblés par le solde de fonctionnement. Et donc vous arrivez à un résultat global à fin 2025 de 5,4 M€ qui est bien un résultat en cumul des résultats passés y compris 2025. Ce n'est pas le résultat de 2025 à proprement parlé. Alors rappel de la situation financière de la commune, nous avons des taux d'imposition qui sont maintenus en 2026, en tout cas, c'est ce que nous proposons dans notre débat d'orientations budgétaires comme en 2025 et toujours la même volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement qui est notre principale action dans la gestion de la Ville pour générer des capacités d'autofinancement qui viendront alimenter les investissements de la Ville. Nous avons pour rappel donc un en-cours de dette à fin 2025 qui est de 13,5 M€ et qui est donc projeté à 12,5 M€ en fin d'année 2026 après remboursement d'environ 1 million d'euros. C'est à peu près 1 million d'euros que nous avons un remboursement de capital chaque année. Donc l'endettement de la Ville à fin 2026 sera de 834 € par habitant qui est une moyenne qui nous situera légèrement en dessous de la moyenne nationale, pour le coup, on était peu ou pro dans la moyenne avec 900 € par habitant. Donc on va vous présenter notre orientation pour le ROB 2026 alors avec un petit sommaire des orientations budgétaires pour les recettes, d'abord par la fiscalité, après par les dotations, puis par les produits des services. Donc la fiscalité pour rappel c'est toute la fiscalité directe, tout ce qui est impôt foncier qui est perçu par la Ville, vous avez aussi les droits de mutation, toute cette fiscalité qui alimente directement le budget de recette de la Ville, plus les attributions de compensation qui est la fiscalité qui est perçue par l'agglomération qui ne l'utilise pas intégralement, donc les attributions de compensation sont le retour de la fiscalité perçue par l'agglomération non utilisée et donc qui revient à la Ville globalement et on le verra un petit peu plus tard. La fiscalité représente environ 75 % des recettes de notre Commune. Le reste étant les dotations de l'État et les produits payés par les administrés pour les services utilisés. Donc dans l'ordre dans la fiscalité, une partie de la fiscalité qui représente un peu plus de la moitié de notre budget de recettes qui est donc la fiscalité directe avec, en première ligne, la taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous avons un léger mieux sur l'exercice 2025 puisque nous avons un petit peu moins de 100 000 € de recettes supplémentaires sur la taxe foncière. Nous projetons 8 962 000 €, assez précis mais c'est l'utilisation de revalorisation de valeurs locative qui a été utilisée 0,9 % qui est anticipée par le département de la Finance de la Ville et qui fait ressortir donc ce chiffre-là. Vous avez aussi des compensations de taxes d'habitation qui ont été légèrement supérieures en 2025 par rapport au budget d'environ 38 000 € et nous reconduisons le même chiffre pour 2026. N'ayant pas d'autres indications particulières venant de l'État. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires sont assez anecdotiques, légèrement en-dessous de ce que nous avions budgétées. Donc nous reconduisons le réel 2025 sur 2026 pour rester prudent. La taxe foncière sur les propriétés non bâties relativement anecdotiques aussi au regard du budget 64 000€ réellement encaissés en 2025 au lieu de 81 000 budgétés donc nous reconduisons 24:54 le chiffre réellement encaissé sur 2025 à 64 000 € pour le budget de 2026, en tout cas c'est ce que nous proposons et les rôles complémentaires anecdotiques aussi 70 000 € budgétés et réellement encaissés 93 000€ mais on a pas trop visibilité là-dessus, nous reconduisons plutôt 70 000€ qui était le budget de l'année passée. Donc ça nous fait un global de 10 557 000€ pour 2025 en réel, un peu plus de 100 000 € de mieux que ce qui était budgétés. Et les calculs font ressortir une prévision de 10 618 000 € pour les recettes de fiscalité directe pour 2026. Pour les droits de mutation, nous avions budgété 800 000 € en 2025 pour rester prudent vu 2023 et 2024, donc nous étions restés sur une prévision qui était le réel de 2024. Nous avons eu un chiffre sensiblement meilleur en 2025 qui s'est surtout manifesté sur les deux derniers mois de l'année, on l'anticipait pas encore à la rentrée scolaire. Ce sont des

chiffres qui ont été bien meilleurs sur les ventes, donc belle surprise pour le mois de décembre notamment, qui font ressortir un au final des droits de mutation à 988 000 € au lieu donc des 800 000€ attendus. Pour 2026, n'ayant pas plus de visibilité sur le marché immobilier de façon générale, nous sommes restés sur la prévision que nous avions pour 2025 à 800 000 €, peut-être un peu prudente mais nous ne savons pas si l'embellit du mois de décembre sur Carrières-sur-Seine est une hirondelle qui va faire le printemps ou pas, nous préférions rester sur le chiffre qui a été constaté sur 2023 et 2024. Pour les attributions de compensation, donc je le redis ce sont des recettes de fiscalité de l'agglomération qui a un budget d'environ de 200 millions d'euros qui n'en consomme globalement qu'une centaine, un peu plus de 100 millions d'euros, et donc vous avez un trop plein de recettes de l'agglomération non utilisée qui donc ruissent et reviennent aux Communes. C'est ce qu'on appelle les attributions de compensation qui étaient attendues à 4 158 000€ pour 2025. C'est effectivement ce que l'on a eu et c'est ce que l'on a depuis 2021. Et c'est donc le chiffre que nous reportons et que nous proposons de reporter au budget 2026. Nous passons maintenant à la participation de l'État au fonctionnement de la Ville. Donc très directement avec la dotation globale de fonctionnement que nous avions budgétée à 1,90M€ pour 2025, nous avons été déçus puisque nous n'avons reçu que 1,46M€ et vu la tendance nous proposons d'appliquer à peu près la même baisse pour 2026 à 1,15M€, en tout cas c'est le chiffre qui a été proposé par la direction de la Finance de la Ville et que nous avons retenu. Pour la CAF, nous attendions 837 000 € un peu plus. Nous avons finalement reçu des rattrapages de CAF qui ont fait gonfler le chiffre à 913 000 €. Nous proposons tout de même, puisque ce rattrapage avait un petit effet exceptionnel, de rester à quelque chose de plus prudent à 854 000 € pour 2026. Pour la compensation de la taxe d'habitation, nous avions budgétré 70 000 € nous avons finalement eu 93 000 €. Pareil, pas de visibilité particulière sur ce chiffre, nous proposons de rester sur le budget que nous avions retenu pour 2025, donc 70 000 € pour 2026 aussi. Pour les recettes de services, donc la participation des administrés aux services de la Ville, restauration, garderie, études, temps périscolaires, conservatoire, musique, occupation du domaine public... en provisoire, nous avons donc encaissé un produit de 2 805 000 € pour 2025, sensiblement supérieur à 2024. De mémoire, il me semble que nous avons eu une demande un peu plus élevée pour les services de la Ville qu'anticipé tout simplement. Nous proposons donc de rester à un chiffre relativement haut pour le BP 2026 à 2 751 000 €. Il y a d'autres recettes comme les placements financiers. Nous avions pour rappel en 2023, nous sommes lancés dans une stratégie financière active visant à faire fructifier la trésorerie, donc l'objectif affiché pour 2025 était de faire un gain de 260 000 € enfin en tout cas des produits de 260 000 €, nous avons finalement eu 360 000 € de produits financiers sur les placements de la trésorerie de la Ville qui vous sont décrits-là, qui sont pour l'essentiel des parts sociales de la Caisse d'épargne et des comptes à terme auprès du Trésor public et donc son 100 000 € à peu près de plus que ce qui était anticipé. Donc un petit rappel des recettes réelles de fonctionnement, comme je vous le disais en préambule, alors même si le chiffre de 21,2 M€ n'est pas le bon, c'est 22,3 M€, il y a une petite coquille-là dans les slides, mais globalement l'idée c'est quand même de vous redire que la fiscalité directe ou indirecte représente pas loin des 3/4 du budget de recettes de notre commune, 12,8 % par les recettes des usagers et 10 % qui viennent de l'État. Voilà pour la grosse maille. Un petit point sur ces recettes de fonctionnement, un petit focus en tout cas sur la participation de l'État à notre budget qui représente 10% de nos recettes, pour rappel qui chute depuis 2013 puisqu'on était en 2013 à quasiment 2,9 M€ en DGF et que nous sommes aujourd'hui à 1,046 M€ pour 2025. Donc ça ne cela ne cesse de décroître et dans le même temps vous avez des ponctions qui s'accumulent. Donc le deuxième tableau en dessous avec le FPIC qui est apparu, donc là en 2013, il était à 65 000 €, nous contribuons désormais au FPIC à hauteur de 370 000 €. La loi SRU de la même façon qui nous coûtait 6 700 € nous en coûte 133 000 € pour 2025 et, nouvelle ponction pour 2025, le Dilico qui nous a coûté un peu plus de 44 000 € et que l'on prévoit à 89 000 € pour 2026. Donc la totalité des ponctions de l'État tout de même pour 2025 s'élève à 503 000 € ce qui minore très largement sa DGF d'1,046 M€ qui du coup fait ressortir une contribution de l'État assez anecdotique. On n'est plus à 10 % mais plutôt à 5 % si on défaisque que ces ponctions de l'État. Donc en net, vous voyez 1,046 M€ moins 503 000 €, on est un peu plus de 500 000 € de participation d'État ce qui fait quand même tout juste 5 % de notre budget de recettes. Voilà et ça ne va pas aller en s'améliorant puisque les ponctions ne font qu'augmenter. Donc nous prévoyons 614 000 € pour 2026, une DGF qui continue de s'effriter à 1,015 M€. J'imagine que dans 3 / 4 ans, on sera bientôt contributeur net à l'État si ça continue sur cette tendance-là. Je vais passer aux dépenses de fonctionnement. Donc pour rappel, alors les charges de personnel sont évidemment le premier poste de charge de la Ville, elles représentent un peu plus de 55 % même quasi 58 / 59 % du budget de la Ville. Donc c'est le premier poste. Nous l'avions budgété à 11 370 000 € pour 2025. Nous avons atterri à 11,04M€, ça s'explique assez simplement. Nous essayons d'être toujours un peu plus fin sur les prévisions mais il se trouve que quand nous avons des départs d'agent, leur remplacement n'est pas immédiat. Il peut y avoir un certain temps de latence sur le remplacement ce qui fait qu'on peut avoir une certaine vacance et donc une certaine « économie » sur ces charges de personnel, ce qui explique que l'atterrissement, en général dans ces dépenses-là, soit en dessous des budgets que l'on dessine en début d'année. Pour la masse salariale 2026, nous prévoyons 11 580 000 €. Et donc ce sont des prévisions qui intègrent finalement une masse salariale à plein, occupé avec tous les agents en place, plus des augmentations qui sont à prévoir pour

2026, notamment le glissement sur la vieillesse technicité pour 58 000 € supplémentaires de cotisation et une prévision d'augmentation de 177 000 € de cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales qui elle est obligatoire. Donc c'est relativement prévisible et c'est ce qui fait que nous passons à 11 580 M€. Évidemment, si nous avons le même effet de vacance sur certains postes, nous aurons en réel un petit peu moins, c'est l'exercice qui veut ça et c'est monitoré par la direction des ressources humaines de la Ville qui le fait très bien. Charge de personnel, donc pour rappel ça se décompose avec le traitement indiciaire à 6 millions avec des cotisations à 3,4 M€, un régime indemnitaire à 1,8 M€, ce sont les principales composantes du budget de charges de personnel. Nous vous avons remis une dizaine d'années d'historique de la masse salariale de la Ville malgré les hausses de points d'indice que nous nous sommes pris en 2022, en 2023 puis en 2024. Vous voyez là, on vous les rappelle + 3,5, + 1,5, + 5 points en 2024 plus 3 points sur la part patronale 2 fois, quand bien même nous gérons au mieux la masse salariale, il est compliqué de rester sur les 10/11 millions que nous avons historiquement connu, donc nous allons maintenant désormais plutôt glisser sur 11 M€ / 11,5 M€, plus si on y fait pas gaffe. Les charges à caractère général, donc chapitre 11, si cher à mon directeur financier avec une projection en 2026 de 6 millions d'euros. Pour rappel au BP 2025, nous avions 6,3 M€, nous avons réalisé 5,3 M€. Donc c'est là où nous pouvons jouer le plus en terme de rigueur budgétaire, de rigueur d'exécution en tout cas du budget et d'engagement des dépenses de la Ville puisque la masse salariale est un petit peu plus subie. Voilà, nous proposons 6 millions, c'est-à-dire un petit peu moins que 2025 puisqu'il semble que nous soyons en capacité de restreindre les dépenses courantes. Sachant que vous avez les principaux postes à caractère général pour certaines sur lesquelles nous ne pouvons pas faire grand-chose puisqu'il s'agit de DSP notamment sur les crèches, il y a aussi les flux des carburants, la restauration scolaire qui est aussi sous DSP, les contrats d'entretien et maintenance qui sont aussi sous DSP. Donc il y a les principaux postes de charges sont tout de même des charges sur lesquelles nous ne pouvons pas jouer. Donc tout est relatif. On peut jouer sur ce poste de 6 millions au global mais pas surtout sur une petite moitié ce qui rend l'exercice évidemment complexe pour faire des économies sur les dépenses à caractère général. Pour les autres dépenses de fonctionnement dont les charges de gestion courante c'est relativement anecdotique au regard du budget de la Ville donc je vais passer rapidement, il y a notamment les subventions aux associations. Nous sommes restés en réel à 95 900 € donc sensiblement au-dessus du budget qui était de 94 400€. Donc prévoyons un arbitrage en hausse pour les subventions aux associations à 115 000 € et pour la subvention au CCAS légèrement en augmentation aussi pour 2026 à quasi 87 000 €. Pour les autres dépenses obligatoires. Alors je reviens sur les subventions, c'est en hausse mais enfin c'est en arbitrage puisqu'en fait c'est l'intégralité des demandes qui ont été manifestées par les associations. Donc on ne veut pas encore opérer cet exercice d'arbitrage sur les demandes, donc il est probable que nous revenions plutôt en dessous des 100 000 € comme il est usuel. Pour les autres dépenses obligatoires, vous avez la loi SRU, le FPIC et le SDIS. Donc la loi SRU et le FPIC, on les a présentés précédemment. Pour le SDIS, c'est donc ce que nous payons pour le service des pompiers, assez classique, donc nous avons appliqué un taux d'inflation pour être prudent et des intérêts de la dette de 368 000 € pour 2026. Alors, l'évolution de l'épargne nette qui est une notion, donc pour rappel, l'épargne nette c'est donc cette fameuse capacité d'autofinancement que vous avez vue avant, qui est donc recettes moins charges qui constitue donc l'épargne brute. Donc l'épargne brute et l'autofinancement c'est la même. Vous avez le remboursement de capital de notre dette qui vient défalquer cette épargne brute et donc nous faire atterrir à une épargne nette qui doit être positive donc nous faisons des budgets, alors vous avez évidemment une distorsion entre les chiffres 2026 et le réel de toutes les années passées puisque le but pour nous c'est de présenter un débat d'orientations budgétaires et donc un budget à l'équilibre. Donc évidemment, nous gonflons tous les postes de charges et nous sommes prudents sur les postes de recettes dans l'exercice budgétaire. En général, nous faisons mieux et sur les dépenses, les recettes, c'est un peu plus aléatoire et nous arrivons à des chiffres que vous voyez là sur les chiffres qui vous sont présentés de 2013 à 2025 sur des chiffres qui sont des chiffres réels de notre action sur les dépenses et les recettes de la Ville. 2026 n'est donc que l'équilibre budgétaire qui vous est présenté. Nous escomptons évidemment de faire aussi bien enfin on espère faire toujours aussi bien que l'année précédente pour générer une épargne nette et donc une contribution au budget d'investissement qui soit évidemment plus intéressante que simplement 300 000 € sans quoi nous ne pourrions pas alimenter le budget d'investissement de la Ville et donc les futurs investissements de la Ville. Petit Astérix sur 2025 et 2026. 2025, le budget d'épargne nette a été réalisé sans cession, contrairement à certaines autres années qui ont vu des cessions d'actifs fonciers ou immobiliers qui ont pu contribuer à l'épargne nette. Donc là, nous n'en prévoyons pas pour 2026 dans l'exercice budgétaire. Passons à la section d'investissement, donc un petit sommaire de nouveau avec travaux, financement et dettes qui construisent les dépenses d'investissement. Donc le budget d'investissement pour 2026 avec des restes réalisés de 2,3 M€, donc ce sont des charges qui ont été engagées mais qui n'ont pas été décaissées. Donc quelque part la trésorerie est encore chez nous mais elles sont engagées sur l'exercice. Donc ça c'est des reprises de restes à réaliser des années passées. Pour les financements, nous avons aussi des restes à réaliser quelque part des subventions qui n'ont pas encore été encaissées ou le FC TVA qui n'a pas encore été encaissé non plus pour 700 000 € et la taxe d'aménagement qui contribue aussi.

Je vais passer rapidement plus concrètement sur les slides, ce sera plus parlant. Donc sur les recettes d'investissement en reste à réaliser, nous avons 800 000 € dont une subvention 200 000 €. Donc des subventions qui nous ont été accordées que nous n'avons pas encore encaissées pour 200 000 € et je n'ai pas les 600 000 € de d'écart entre les deux mais bon c'est peut-être le FC TVA pour 600 000 €. mais en tout cas pour la partie financement, nous avons aussi des subventions de l'agence de l'eau, les subventions au budget participatif pour 85 000 €, les subventions de 500 000 € pour le parc Carrières-Saint-Denis, la taxe d'aménagement 70 000 €, les amendes de police 65 000 € ça c'est donc le budget pour 2026 pour les dépenses d'investissement. Vous avez les restes à réaliser donc des dépenses qui avaient été inscrites mais qui n'ont pas été réalisées à la fin 2025 pour 2,3 M€ dont les acquisitions foncières des parcelles BI 57 pour un peu moins d'un million d'euros et des frais d'éviction de 236 K€ qui qui est la plus grosse ligne de reste à réaliser. Donc c'est une acquisition de foncier en bord de Seine qui devait être réalisée pour Sports en rive de Seine qui est encore en contentieux et qui n'a donc pas été mécaniquement réalisé. Vous avez un certain nombre d'autres lignes de reste à réaliser en dépenses dont la piste cyclable et les travaux d'enfouissement rue de la Pâture 125 000 €, pour les autres bâtiments publics, 124 000 € pour les bâtiments scolaires et crèches, etc... pour les petites lignes. Pour 2026 nous avons des demandes de 3,6 M€ donc vous avez dans ces 3 629 000 € inscrits pour 2026 notamment la phase 4 de la vidéo protection pour 484 000 € et en suivant la suite des études de l'opération Ardente, Pierrot et Médiathèque. Pour rappel, sur 2026, nous n'avons donc inscrit que 410 000 € puisque c'est la suite des études, pour globalement, le projet un peu phare qui a démarré l'année dernière et qui continuera sur les 4/5 prochaines années qui vous a été présenté dans le magazine numéro 115 qui avait été chiffré à 11,4 M€, qui devrait plutôt tangenter vers 11 millions selon les derniers chiffres puisqu'on ajuste en fonction de ce que nous dit l'AMO et donc des coûts et des matières pour la construction de ce triple équipement pour la Ville. Il ne s'agit pas que d'une extension du gymnase de l'Ardente, il y a l'extension du gymnase, il y a aussi la réunion des accueils de loisirs sur ce site de l'Ardente, donc le futur accueil et la médiathèque, qui sera donc le déplacement de la bibliothèque actuelle dans le bâtiment des Pierrots actuellement, pour avoir une médiathèque sensiblement plus grande que l'actuelle. Donc 11 millions pour rappel, c'est le budget que nous avons aujourd'hui pour l'Ardente, triple équipement, je le rappelle, qui est un investissement qui est donc une enveloppe brute d'investissement, il faut aussi défaquer à ça, je le dis puisque c'est peut-être pas clair pour tout le monde, que le déplacement de la bibliothèque au niveau des Pierrots pour faire la nouvelle médiathèque va évidemment amener une recette de vente du site de la bibliothèque actuelle et va donc contribuer évidemment au financement de cette enveloppe de 11 millions pour l'Ardente. C'est toujours bien de le rappeler.

Monsieur le Maire : Et bien évidemment sur tous les projets qui sont présentés là, parce que nous n'avons pas le droit de le faire d'un point de vue de la réglementation, c'est sans subvention, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune subvention qui n'est présentée comme recette. Et bien évidemment que ce soit pour la vidéo protection, nous savons déjà qu'il y en aura parce que la région accompagne la Ville et c'est la raison pour laquelle on l'a inscrit au budget, ce qui n'était pas le cas l'année dernière, et pour les autres projets, on va pas rentrer dans le détail de chacun d'entre eux, mais il y a des subventions qui sont soit déjà plus ou moins acquis, soit déjà instruites, soit en cours d'instruction.

Monsieur Andrade : Oui, ne sont indiquées en subvention dans les recettes d'investissement que celles qui ont déjà été accordée par la Région, le Département, l'agglo ou l'État. Donc là, en tout cas pour l'Ardente, il n'y a pas d'inscription puisque nous ne sommes pas passés à une phase de travaux, nous ne sommes qu'aux études donc évidemment nous escomptons avoir quelques subventions qui viendront évidemment en partie financer ce projet phare pour les années qui viennent.

Monsieur le Maire : De la même manière qu'on a inscrit plus de 500 000 € de recettes pour le parc Carrières-Saint-Denis qu'on a aperçu de l'État et de la Région.

Monsieur Andrade : Oui, qui sont en reste à réaliser en recette d'investissement pour 2026.

Monsieur le Maire : Exactement

Monsieur Andrade : Voilà. Alors après 3^e ligne alors c'est assez granulaire donc je ne vais peut-être pas toutes les faire mais nous avons la 3^e tranche de modernisation de l'éclairage public, donc nous poursuivons la modernisation par un éclairage LED, pour rappel une partie de l'éclairage public étant un petit peu vétuste sur le territoire de Carrières-sur-Seine, donc nous nous prévoyons d'avancer aussi au gré des subventions que nous pouvons obtenir. C'est globalement ce qui nous anime dans tous les investissements que nous faisons dans la Ville, c'est nous tentons d'avancer en fonction de l'obtention de subventions au maximum. Nous avons des travaux pour les bâtiments scolaires et crèches, une enveloppe de 340 000 €, des travaux d'enfouissement de réseaux télécom et d'éclairage Route de Saint-Germain pour 325 000 €, l'achat de logiciel et matériel informatique 245 000 €. Ce sont des investissements qui sont relativement récurrents, le parc informatique de la Ville tourne. Une enveloppe pour les travaux urgents de voiries à 200 000 €, des autres travaux et équipement de voiries 192 000 €, travaux bâtiments publics (gymnases, CTM, Hôtel de ville, culturel) pour 190 000 €, travaux d'aménagement paysager du parc de la mairie 100 000 €, de l'achat de foncier et cetera... Je ne vais pas aller trop dans le détail puisqu'après les lignes sont relativement petites. Nous avons aussi 1 030 000 € de remboursement d'emprunt, on en a parlé avant et ça apparaît en poste d'investissement en compta

administratif. Un petit focus sur la dette de la municipalité. Donc on l'avait un peu esquissé au préalable. Nous atterrirons à environ 12,5 millions de dette à fin 2026 avec ce remboursement d'un peu plus d'un million d'euros de capital. Sur ces 12,5 millions-là, encore pour rappel, nous avons un peu plus de 3 400 000 € d'héritage du passé de produits structurés dexia, une dette dite toxique que nous n'avons pas pu effacer jusque-là et qui de toute façon maintenant devra être purgée par la Ville dans les années qui viennent. Nous avons une capacité de désendettement si on ramène cet endettement par rapport à la capacité d'autofinancement de la Ville, un endettement d'environ un peu plus de 4 années. C'est-à-dire que si on mettait l'essentiel de nos résultats de fonctionnement au service du remboursement de la dette, en un peu plus de 4 ans, on aurait remboursé intégralement la dette. Voilà le taux moyen. Alors je ne sais plus s'il est présenté-là, oui 2,73 %, donc sur la partie fixe un peu moins de 1 %, donc sur les 9,5 M€ environ de crédit bancaire classique, nous sommes à 0,95 et comme vous le voyez sur la partie toxique un petit peu moins de 8 %. Donc ça cela fait globalement sur les 12,5 millions un taux moyen d'intérêt de 2,73 %. Voilà pour la partie Ville.

Nous vous présentons et je pense que c'est pour la dernière année la même chose pour le budget d'assainissement donc fonctionnement et investissement puisqu'à partir de 2027, ça sera réintégré au niveau de l'agglo. Nous ne pourrons plus tenir un budget d'assainissement au niveau de la Ville. Là, ça va aller assez vite. Le budget est équilibré entre dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement. Donc vous avez un total de dépenses 2026, vous avez en investissement 300 000 € et en fonctionnement 200 000 €. Donc un global de 500 000 € de dépenses les deux budgets confondus et la même en recettes puisque ça nous est remboursé par la CASGBS donc l'agglomération. Donc ces deux budgets-là sont fatallement à l'équilibre. Voilà, merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur Ageitos : Bonsoir à tous. Monsieur Andrade, merci pour cette présentation très détaillée. Je voulais revenir sur un point qu'on avait déjà abordé lors des présentations du ROB concernant notamment la partie frais de personnel. Sur les 37 slides qui ont été présentés, on a 11,5 millions de charge de personnel. Il y a deux slides. Voilà, c'est un peu pauvre. On avait à chaque fois demandé une ventilation par direction. La présentation, vous la faîte à ce Conseil, Monsieur Andrade, mais vous la faites également aux Carrillons. Donc aujourd'hui, sur 11,5 millions, on a 37 slides, on en a deux sur les charges de personnel et pas de détail, voilà, pas de détail micro. Voilà, on demande...

Monsieur le Maire : Ça n'arrive jamais. Allez à l'agglomération, demandez à Guillaume Fiault qui y va régulièrement, vous verrez si vous avez un détail pour les agents de l'agglomération par exemple. Et pas que là parce qu'en fait après c'est extrêmement croisé, on a des services qui travaillent avec différents types de direction enfin c'est un intérêt limité, mais vas-y répond.

Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse, voilà, la demande avait déjà été faite et c'est vrai que ça apporterait éventuellement voilà si par direction, je sais bien qu'il peut y avoir éventuellement peu d'effectif. Donc dans ces cas-là peut-être regrouper de manière un petit peu plus macro mais voilà 11,5 millions deux slides. Voilà deux slides, c'est voilà c'est un petit peu pauvre. Voilà et la remarque avait déjà été faite précédemment. Autre remarque concernant les dotations de l'État, c'est exact. Voilà, c'est la slide 21. Voilà, les dotations de l'État qui baissent, vous l'avez souligné, c'est vrai, mais parallèlement, là vous avez fait une longue tirade, un long laïus sur les dotations de l'État qui baissent, mais parallèlement à la slide 16, pour être précis, les attributions de compensation de l'agglo, elles sont toujours équivalentes à plus de 4 millions d'euros et vous l'avez également souligné lors de la présentation du budget d'investissement et vous l'avez rappelé mais peut-être pas suffisamment, donc je vais moi aussi me permettre de le rappeler que sur les gros projets de la Ville, gros projet ou projet moindre, il y a toujours des subventions. La Ville obtient toujours des subventions et tant mieux de la part de l'État, de la part du Département ou de la part de la Région. Donc c'est vrai que la slide, la longue tirade sur la baisse des dotations de l'État, c'est vrai, on peut le constater, mais parallèlement il y a aussi une contribution de la part de l'agglo et il y a également des subventions qui sont régulièrement versées sur demande de la Commune de la part de l'État ou du Département ou de la Région.

Monsieur Andrade : Alors on en reçoit assez peu de l'État ceci dit de la subvention. Donc moi ma tirade sur la DGF de l'État et les ponctions qui sont réalisées par l'État ne concernent que l'État. Donc après, on peut faire des focus aussi sur le Département si vous voulez, ça va être assez lapidaire. Il n'y a guère que la Région finalement qui est relativement présente sur les subventions si vous voulez qu'on le souligne mais voilà, c'est un fait. L'État n'est pas très présent, est de moins en moins là pour nous aider et pour participer au fonctionnement de la Ville en nous collant de plus en plus de missions et de plus en plus de fonctions forcées en fait.

Monsieur le Maire : Et puis je me permets de rajouter une chose, c'est que si les recettes concernant l'agglo sont maintenues à un niveau à peu près constant depuis longtemps, c'est précisément parce que c'est la volonté des Maires, dont je suis, de faire en sorte que les Villes continuent d'être épaulées par l'agglomération et que on n'ait pas un millefeuille administratif surabondant dans notre agglomération avec des surcharges de charges de personnes justement pour des fonctions qui ne seraient pas utiles. Donc l'objectif qui est poursuivi au niveau de la communauté d'agglomération, la CASGBS, et qui est un objectif qui est communément admis et volontairement mis en œuvre par tous les Maires, c'est de rester stricto sensu au périmètre défini par la loi et ne pas aller au-delà. Et c'est ça qui nous permet d'avoir une

certaine visibilité sur des recettes à venir et d'avoir une stabilité dans le temps des recettes qui accompagnent chacune des communes, tel que ça a été déterminé au moment du pacte financier entre les différentes villes, et qu'ainsi nous avons la chance de pouvoir disposer plus de 4 millions d'euros de recettes par an et avec une certaine visibilité ce qui est quand même un gros avantage contrairement, comme le disait Carlos Andrade, à l'État qui lui, non seulement n'a fait que baisser les contributions à la Ville, vous avez remarqué que depuis 2013, c'est quasiment été divisé par 3, c'est quasiment 2 millions de moins par an, ce qui est quand même absolument colossal pour un budget de fonctionnement qui tourne autour de 20 millions. Et deuxièmement, une ponction qui elle ne cesse de croître au titre du FPIC, dont on sait pas où par l'argent parce que c'est un fond de péréquation complètement opaque, d'ailleurs je vous rappelle que j'avais donné la formule lors de vœux il y a quelques années qui était risible tellement personne n'y comprenait quoi que ce soit, mais en revanche, à l'arrivée, c'est 500 000 € qui sont ponctionnés dans le budget communal, plus la loi SRU pour quelques logements sociaux manquants. Donc tout ça, comme l'a justement très précisément expliqué Carlos Andrade, ça fait que la dotation de l'État, elle est famélique. Elle ne cesse de croître puisqu'en fait elle est divisée en deux par rapport à ce qu'elle est donnée une fois qu'on a enlevé les reprises de l'État dans notre propre budget. C'est que facialement, c'est un peu plus d'un million à l'arrivée c'est 500 000 € autour avec ce qui est repris sous forme de ponctions diverses et variées, avec des justifications qui sont tout à fait contestables. Donc moi, je veux bien que vous parliez des subventions qui viennent d'ailleurs. Oui, c'est vrai qu'on a la chance d'être fortement épaulé par la Région, ce qui est une grande chance, ça c'est la première chose, de l'être beaucoup moins par le Département qui est particulièrement désargenté comme chacun sait. Chacun des maires des Yvelines a reçu un courrier du Président expliquant qu'il n'y a plus d'argent nulle part, donc ils ne financeront plus rien ou pas grand-chose hormis des actions sociales et qui sont dans l'objet principal et dans les fonctions qui ont été votées par l'État pour pouvoir faire fonctionner les Départements. Et en plus de ça, nous ne pouvons faire apparaître dans un budget prévisionnel que des subventions déjà obtenues. Donc on ne peut pas faire plus. On va pas vous mettre des subventions qu'on a pas.

Monsieur Ageitos : Non, bien sûr. Voilà, mais l'État apporte parfois quand même sa contribution sur certains projets, voilà...

Monsieur le Maire : L'État ? Sur certains projets ?

Monsieur Andrade : L'État... très peu. Et puis je voulais aussi compléter parce que vous parlez des attributions de compensation de l'agglo comme si ça avait en lien avec l'État. Ça n'en a pas non plus. C'est-à-dire que l'agglo perçoit l'ex CVAE CFE qui n'était pas perçue par l'État de toute façon. Donc ce qui nous ruisselle de l'agglomération aujourd'hui n'a de toute façon aucun rapport avec l'État. Je ne vois pas la main de l'État là-dedans. Ça n'est que le juste retour d'une fiscalité qui est de notre territoire. Ça c'est pour les attributions de compensation qui sont effectivement importantes pour nous puisque 4 millions sur un budget de 20 millions, c'est une ressource intéressante et importante, mais ça n'est qu'une transformation finalement d'une fiscalité qui était hier déjà perçue par les collectivités territoriales et qui quelque part nous alimentait aussi. Et tant qu'on y est, puisque on veut y voir aussi la patte de l'État et si vous voulez qu'on souligne un autre point, on nous a quand même sucré la taxe d'habitation, qui a été compensée mais qui est compensée à isopérimètre donc qui ne varie pas. Alors qu'on peut avoir une augmentation de la fiscalité en général ou de la population qui normalement nous permettait de faire évoluer aussi cette ponction d'impôt direct sur lesquels nous n'avons plus du tout la main.

Monsieur Ageitos : Oui tout à fait.

Monsieur Andrade : Encore un effet de l'État là aussi si vous le voulez.

Monsieur Ageitos : Après personnellement je pense que beaucoup de carrillons enfin l'ensemble des carrillons ne s'en plaindront pas de la suppression de la taxe d'habitation. Je sais que pour les recettes de la Commune ça a un impact, après voilà, si vous interrogez...

Monsieur Andrade : Ca n'est que travesti. François, très honnêtement, est-ce que vous ne payez plus en taxe d'habitation ou vous avez vu votre taxe foncière flambée parce qu'évidemment à retirer des recettes aux Départements ou à d'autres collectivités territoriales, ben vous avez vu l'autre impôt flambé et puis par ailleurs, faut pas imaginer que l'État vous compense en taxe d'habitation sans faire augmenter sa propre fiscalité. De toute façon, je crois qu'on est arrivé à un niveau record de ponction de l'impôt et des taxes en France. Donc si vous regardez l'image globale, je ne crois pas que les Français soient plus contents. Je ne pense pas. Pas tous, en tout cas.

Monsieur Ageitos : Pas tous. Le débat est ouvert. Monsieur Andrade, pour en revenir donc aux charges de personnel, est-ce qu'on pourrait espérer une présentation l'année prochaine, un peu plus détaillée.

Monsieur le Maire : L'année prochaine, c'est 2027. Ce sera présenté par ceux qui seront là, peut-être. Et ceux qui seront là, ça dépendra du résultat des élections municipales. Monsieur Ageitos.

Monsieur Ageitos : Bien sûr, Monsieur de Bourrousse, mais voilà, dans la perspective où vous soyez réélu, est-ce que vous pourriez prendre cet engagement ?

Monsieur le Maire : On peut prendre beaucoup d'engagements de transparence supplémentaire. Je pense qu'en terme de transparence sur la gestion communale, vous allez trouver difficilement mieux que ce qui est fait à Carrières-sur-Seine, je le dis en toute immobécie, parce que je pense qu'on livre un

niveau d'information qui est record sur la manière dont la Ville est gérée. Après, il y a une autre chose qu'il faut voir, c'est qu'il ne faut pas non plus complexifier le travail qui est demandé à nos services. C'est-à-dire que bien évidemment que nous avons une masse salariale qui est parfaitement identifiée et cetera. Son rattachement par service existe peut-être. Voilà, pourquoi pas ? Je ne dis pas non. C'est vraisemblable.

Monsieur Andrade : Je pense aussi...

Monsieur le Maire : En fait oui, il a raison Carlos. En fait, ça a été déjà déterminé sous forme de pourcentage de la ventilation des dépenses communales. Vous l'avez retrouvé sous une forme qui était différente, c'est-à-dire qu'en fait sur la base d'un pourcentage, donc sur la base de 100, vous aviez une double page à l'époque dans un magazine même encore le dernier je crois probablement dans lequel vous aviez le pourcentage que représentait chacune des divisions de la Commune, police municipale, enfance, jeunesse, sport, culture et cetera et donc en fait ce qui permettait d'appréhender ce que c'était pas en million mais c'était en pourcentage ce qui entre nous est probablement quelque chose qui parle le plus à chacun pour avoir une ventilation de ce que représentent les dépenses publiques de la Commune en fonction de ces différentes directions et différents sujets qui sont traités parce qu'en fait faut bien voir une chose, il y a un certain nombre de personnes qui sont même vous ici, je ne suis pas sûr que vous sachiez quelle est la direction la plus importante de la Ville, en nombre de personnes.

Monsieur Ageitos : En nombre de personnes, non, on a les effectifs globaux.

Monsieur le Maire : Oui, parce qu'en fait vous avez des gens qui ont des temps de travail assez restreints parce que ce sont des vacataires notamment en l'occurrence je vais répondre à la question que j'ai posé c'est le service Éducation Jeunesse et en fait c'est plus d'une centaine de personnes parce que justement on a besoin d'employer un certain nombre d'agents qui font une intervention dans la Ville de quelques heures, des temps partiels...

Monsieur Ageitos : et notamment en périscolaire...

Monsieur le Maire : Exactement...

Monsieur Ageitos : Il doit y en avoir au Conservatoire...

Monsieur le Maire : C'est encore autre chose, ils ont un temps qui est limité mais ça c'est par la loi mais pour ce qui est du périscolaire et du scolaire c'est effectivement là où nous avons le plus d'agents. Donc en nombre de feuilles de paie ça paraît très important, en montant ça l'est un peu moins...

Monsieur Andrade : Mais il faut éviter de tomber dans une granularité avec une trop grande transparence de salaire par tête d'agent en fonction des divisions. Ce n'est pas forcément très adroit. Donc je pense qu'une dispersion du nombre d'agents par direction peut-être, mais je pense qu'après la transparence, elle n'est pas forcément très intéressante en tout cas pour la gestion de la Ville et des ressources humaines.

Monsieur Ageitos : Monsieur Andrade, c'est pour ça que j'ai rappelé que si dans un service, je donne un exemple, je ne sais pas si c'est le cas pour la commune de Carrières-sur-Seine, s'il y a deux agents, bien sûr de pas donner le montant parce que là par effet de Ricochet, l'agent pourrait connaître la rémunération de son homologue, de son collègue et cetera. Donc là, ce niveau de détail, non, mais s'il n'y a pas par direction au moins, on aurait quand même une précision supplémentaire par rapport aux données qui sont présentées aujourd'hui qui sont vraiment très macros. Qui sont vraiment très macros.

Monsieur le Maire : Ca a toujours été comme ça.

Monsieur Ageitos : Oui, mais nous l'avons demandé ça fait à maintes reprises que nous l'avons demandé.

Monsieur le Maire : En plus il y a pas de dérapage, la masse salariale d'aujourd'hui c'est la même qu'en 2008 à peu de choses près. Ça veut dire à quel point elle est particulièrement gérée avec une tension et une rigueur importante.

Monsieur Ageitos : Alors tout à fait mais si on a un détail par direction, la masse globale elle peut être la même Monsieur de Bourrousse, mais la répartition peut être différente par direction. Le pourcentage par direction, il peut être différent, la répartition des 11,5 millions, vous nous dites la masse globale est la même dont acte mais la répartition, elle peut être différente en fonction du nombre d'agents...

Monsieur le Maire : Vous aurez la photographie à l'instant T. On va pas remonter.

Monsieur Ageitos : Oui, au 31 décembre par exemple. Mais on peut éventuellement comparer comment est-ce que la masse salariale a évolué, sur quelle direction. Là, on ne peut absolument pas faire l'exercice.

Monsieur Andrade : Je pense qu'on pourra donner un compte du nombre d'agents par direction sur les 4/5 grandes directions, on va dire, mais je pense qu'au-delà, après, ce n'est pas souhaitable et après c'est selon ce que la DRH pourra de toute façon nous sortir, sachant qu'il ne vous a pas échappé, malgré le fait qu'il n'y ait que 2 slides Monsieur Ageitos, qu'il y a une différence entre les emplois permanents, les équivalents en ETP et cetera et cetera. Donc ça amène un degré de lecture qui est un petit peu compliqué, on peut vous donner le nombre d'agents mais ils ne sont pas tous à temps plein, ils ne sont pas tous permanents... Je pense que intuitivement et je me rappelle parce que je l'ai déjà vu dans un Carrières magazine donc ce n'est pas qu'on souhaite cacher grand-chose, ça a déjà été présenté, vous avez déjà les grandes masses et je crois que le scolaire et le périscolaire représentent une part non négligeable du nombre d'agents que nous avons dans la Ville et puis après je pense qu'à

l'Hôtel de ville il y en a une soixantaine de mémoire puis il y a la restauration scolaire et vous avez le service technique. Il n'y a pas énormément de monde enfin...

Monsieur le Maire : C'est exactement ce que vient de dire Carlos. En fait vous allez avoir 3, 4, 5 postes c'est tout qui font le gros des troupes.

Monsieur Andrade : Après il n'y a pas de grosses surprises dans les effectifs de la ville.

Monsieur le Maire : Il y a les services techniques, le SEJ, la police municipale...

Monsieur Andrade : Enfin la police municipale il n'y a que quelques personnes...

Monsieur Ageitos : Et les fonctions support de la Ville...

Monsieur le Maire : Les services support c'est tout ce qui est le service administratif de la Ville, on ne va pas découper ça en 15 morceaux parce qu'il y a une quarantaine de personnes, un peu moins de 60, qui travaillent. Vous avez les ressources humaines, l'administration générale, les finances, le service des sports, le service culturel événementiel, le CCAS, ils sont tous rattachés, tout ça c'est à l'intérieur de la Mairie mais on ne va pas le découpé en saucisson tout ça.

Monsieur Ageitos : Non mais 4 5 6 agrégats Monsieur de Bourrousse ça apporterait quand même une transparence supplémentaire.

Monsieur le Maire : On verra ce qu'on peut vous donner. Et puis de toute manière en l'occurrence comme vous l'avez dit fort justement ce seront ceux qui seront là dans un an.

Monsieur Ageitos : Oui tout à fait. Merci

Monsieur le Maire : Le débat ayant eu lieu. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Vous avez besoin d'intervenir ? Vous avez besoin de vous avez quelque chose à dire particulièrement ?

Madame Dessoye : Oui. Bonsoir. Le Dilico, vous l'avez évalué comment le prévisionnel 2026 ? Parce qu'en fait il a quasiment doublé.

Monsieur le Maire : C'est sur la base des projections de l'État.

Monsieur Andrade : Tout à fait, c'est sur la base des projections de l'État que notre service financier a utilisé pour le construire.

Monsieur le Maire : C'est très compliqué parce qu'en fait on navigue dans une opacité totale. Le Dilico qui sera aussi perçu au niveau de l'agglomération. Donc en fait ce sont des travaux qui sont partagés...

Madame Dessoye : En fait là, il est à 44 581 € et en 2026 vous l'estimez à 89 162 €.

Monsieur le Maire : En fait il ne vous a pas échappé que la France n'a pas de budget.

Madame Dessoye : Non mais d'accord...

Monsieur le Maire : Donc on travaille sur des hypothèses.

Madame Dessoye : Je comprends mais je voulais savoir comment vous l'aviez estimé.

Monsieur Andrade : Oui, alors ce que nous souffle le directeur financier, c'est que c'est sur la base, pour l'instant, de projections qui sont données par la presse. Donc ça devrait faire entre x 2 x 10. Donc on a mis x 2. x 10 pas trop parce que vu les sommes ça peut faire beaucoup mais ça on peut avoir une réelle surprise en fait car l'État a pas communiqué très précisément sur ce que serait le Dilico pour cette année donc on est obligé de faire, alors là en particulier, vraiment au doigt mouillé.

Monsieur le Maire : C'est très inconfortable puisque de toute manière les recettes de l'État ne sont pas connues, les dépenses non plus.

Monsieur Andrade : Je pense qu'ils ont pas terminé leur débat d'orientations budgétaires pour la France pour 2026. Donc pour l'instant, on fait avec ce qu'on a. Donc on prévoit un doublement qui, a priori, est ce qui est attendu par la presse spécialisée et on peut avoir aussi une très mauvaise surprise, ça peut aller dans l'au-delà du x 2.

Madame Dessoye : OK, merci.

Monsieur le Maire : Alors, on a même pas expliqué ce que c'était parce que c'est une nouvelle fonction de collectivités locales qui est supposé être transitoire. Excusez-moi !

Madame Dessoye : Type CSG...

Monsieur le Maire : Voilà madame, c'est tout à fait ça. Le même principe ou c'est du transitoire qui dure, c'est comme la taxe sur les entreprises qui est reconduite pour l'année prochaine alors qu'en fait elle ne devait durer qu'une année. Et donc voilà. Mais de manière tout à fait prudente, on est obligé de prendre les dispositions dans le cadre du budget et en fait on essaye de s'accorder le directeur des finances derrière moi là discute avec ses homologues dans les différentes villes, avec l'agglomération aussi, pour voir un peu quelles sont les formules, et puis avec la trésorerie, si elle est capable de nous donner quelques informations également. Non mais c'est un exercice vous avez raison et c'est un exercice qui est délicat.

Monsieur Andrade : Est-ce qu'on prend acte de la tenue du débat d'orientation ?

Monsieur le Maire : Il y a pas d'autres questions, pas d'autres intervention ? C'est bon. OK.

Délibération CM-2026-001

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612.1

Vu le rapport présenté par le Maire et par l'Adjoint au Maire délégué aux finances, qui est annexé à la présente délibération,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est présenté au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,

Considérant que dans les communes de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et qu'il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que le rapport ne constitue qu'une mesure préparatoire au vote du budget de la commune, qu'il ne peut être qualifié d'affaire soumise à délibération au sens de l'article L.2121-12 du CGCT et ne donne pas lieu à un vote mais à un débat en Conseil municipal et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 15 janvier 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget principal de la Ville pour 2026.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

-

Délibération CM-2026-002

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612.1,

Vu le rapport présenté par le Maire et par l'adjoint au Maire délégué aux finances, qui est annexé à la présente délibération,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est présenté au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,

Considérant le budget annexe d'assainissement gestion de prestations de service qui retrace les flux financiers croisés avec la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 15 janvier 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget Assainissement prestations de services pour 2026

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2026-003 ACOMPTE SUR LA SUBVENTION VERSÉE AU BUDGET DU CCAS

Rapport

Le Budget Primitif de la commune ne sera soumis au vote qu'au mois de février 2026. Il est donc proposé au Conseil municipal de verser un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin qu'il puisse avoir la trésorerie nécessaire à son fonctionnement sur le premier trimestre de l'année.

En effet, la principale recette perçue par l'établissement étant la subvention du budget principal de la Ville, la Trésorerie de début d'année est insuffisante pour couvrir ses charges.

Il est donc proposé de verser un acompte de 50% de la subvention 2025 soit 40 394 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026, article 657363 « Subvention de fonctionnement au CCAS ».

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612.1,

Considérant que le budget principal de la Ville ne sera soumis au vote qu'au mois de février 2026,

Considérant que la recette principale perçue par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la subvention du budget principal de la Ville,

Considérant que la trésorerie de début d'année du CCAS est insuffisante pour couvrir ses charges,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 15 janvier 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **AUTORISE** le versement d'acompte sur subvention 2026 pour 40 394 € au CCAS.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2026-004 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PRODUITS DE TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

Rapport

Dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés dans l'espace public, et plus particulièrement les déchets issus des produits du tabac (mégots), l'État a mis en place un dispositif relevant de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), conformément aux dispositions de l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement.

À ce titre, l'éco-organisme ALCOME a été agréé par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 afin d'assurer, pour le compte des producteurs concernés, la mise en œuvre opérationnelle de cette filière REP.

La mission d'ALCOME consiste à contribuer à la réduction de la présence des mégots jetés de manière inappropriate dans l'espace public, avec des objectifs nationaux de réduction fixés à :

- 20 % d'ici 2024,
- 35 % d'ici 2026,
- 40 % d'ici 2027.

Pour atteindre ces objectifs, ALCOME déploie un ensemble d'actions structurées autour de quatre axes principaux :

- la sensibilisation, par la fourniture d'outils et de supports de communication ;
- l'amélioration des équipements, notamment par la mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de collecte sur l'espace public ;
- le soutien financier aux collectivités, au titre des opérations de nettoiement des voiries publiques ;
- la prise en charge de la collecte et de la valorisation des mégots, lorsque ceux-ci sont collectés séparément, à partir d'un seuil de 100 kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose aux collectivités territoriales compétentes en matière de nettoiement de la voirie de contractualiser sur la base d'un contrat-type unique.

En adhérant à ce dispositif, la collectivité s'engage à mettre en œuvre plusieurs actions, notamment :

- la réalisation d'un état des lieux des zones à forte concentration de mégots, dites « hotspots mégots », ainsi qu'un recensement des dispositifs de collecte existants ;
- la conduite d'actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement, adaptées aux spécificités et aux besoins du territoire.

En contrepartie, ALCOME s'engage à fournir à la collectivité des kits de sensibilisation, ainsi qu'un soutien financier annuel destiné à accompagner les actions de nettoiement et de prévention.

Le montant du soutien financier est calculé sur la base d'un barème national, multiplié chaque année par la population municipale, telle que définie par les données officielles de l'INSEE.

Pour la première année d'exécution du contrat, ce montant est calculé au prorata temporis, à compter de la date de signature du contrat.

Ainsi, le soutien financier n'est pas forfaitaire et peut évoluer annuellement en fonction :

- de l'évolution de la population municipale,
- de l'évolution de la typologie de la collectivité,
- de la durée effective du contrat sur l'année considérée.

Le versement du soutien financier intervient au terme de chaque année civile, sous réserve de la transmission par la collectivité d'un bilan annuel présentant les actions de prévention, de sensibilisation et d'aménagement menées au cours de l'année écoulée.

<i>Typologie de collectivité</i>	<i>Montant (€/habitant/an)</i>
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Urbain dense) : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : - Plus d'1,5 lits touristique par habitant - Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants	1,58

Le soutien financier annuel s'établira donc à 16 202 euros en lien avec la population municipale INSEE 2025.

L'adhésion au dispositif ALCOME présente un double intérêt pour la collectivité :

- un intérêt environnemental, en contribuant à la réduction des déchets de mégots dans l'espace public et à l'amélioration du cadre de vie ;
- un intérêt financier, par l'obtention d'un soutien financier pérenne venant compenser une partie des charges liées au nettoiement des voiries.

Le Conseil est invité à délibérer.

Madame Miel : Oui, j'aurais aimé savoir s'il y avait d'autres éco-organismes que vous avez consultés ou si c'est le seul et quelles étaient les propositions des autres éco-organismes ?

Madame Zanotti : Alcom est un éco-organisme qui a été agréé par l'État en 2021. C'est le seul éco-organisme. Ses soutiens financiers, il les a parce que suite à la loi AGEC qui a été votée en 2000 et sortie en 2021, le ministère de la transition écologique a décidé de prélever une partie du chiffre d'affaires des fabricants de produits du tabac et c'est grâce à ces revenus que le seul éco-organisme Alcom peut du coup verser ce soutien financier. Donc on n'a pas le choix en fait.

Madame Miel : On n'a pas le choix. D'accord. Et souvent, alors la sensibilisation ça marche surtout pour ceux qui sont un peu concernés

Madame Zanotti : Et on en fait déjà d'ailleurs.

Madame Miel : Voilà. Tout à fait. Et est-ce qu'il y a des solutions ou quelles sont les mesures qu'ils préconisent pour justement ceux qui ne respectent rien et qui jettent à tort et à travers leur mégots parce que c'est la population la plus difficile à convaincre.

Madame Zanotti : Comme vous l'avez dit, donc on a des contreparties dans le contrat et notamment de sensibilisation, de prévention, chose qu'on faisait déjà, mais là ils nous fournissent en plus des kits de sensibilisation. Nous devons aussi établir des arrêtés municipaux. Alors pareil, on en a déjà, mais dans les arrêtés du coup, il y a bien le montant des amendes et cetera et nous sommes censés faire de la répression. C'est stipulé dans leur contrat d'ailleurs. C'est malheureux mais, comme vous l'avez dit, ce sont toujours les gens qui se sentent déjà les plus concernés qui regardent les informations et qui sont déjà sensibilisés. À la limite ils n'ont même pas besoin de lire les supports de sensibilisation. Mais bon, c'est quand même la première étape, sensibiliser, prévenir, informer et puis répression si ça ne fonctionne pas. Et ce que j'ai et qui n'était pas dit dans le rapport, c'est qu'en plus du soutien annuel versé au bout de l'année écoulée, Alcom nous fournit gratuitement du matériel en plus, qu'on a déjà évidemment comme beaucoup de villes, des cendriers de rue. Ils nous en fournissent un par tranche de 1 000 habitants, des éteignoirs qu'on peut ajouter sur nos corbeilles de rue ou acquérir gratuitement toujours des corbeilles avec des éteignoirs. Donc c'est 10 par tranche de 1000 habitants. Et ils nous fournissent aussi des cendriers de poche. 50 cendriers de poche par tranche de 1000 habitants. Donc ça pareil, on peut les utiliser lors de manifestations municipales, les distribuer aussi aux buralistes pour qu'il les mettent à disposition. Voilà.

Madame Miel : Et vous avez regardé un petit peu ce qui se passait dans les autres villes qui justement avaient contractualisé avec Alcom pour voir si ça avait justement fait évoluer les comportements dans le bon sens.

Madame Zanotti : Bien donc je sais que des villes comme Houilles ont déjà contractualisé avec Alcom. ALCOM est confiant et de toute façon, ils ont des objectifs. Si l'État les a agréé pour 6 ans, c'est qu'ils ont des objectifs. J'ai dit tout à l'heure, c'était 40 % d'ici 2027, mais vu qu'ils ont été agréés en 2021, ils avaient 20 % de mégots de moins sur la voie publique d'ici 2024 et 35 % d'ici 2026. Comment ils savent si ça a été effectué ? C'est parce que, d'ailleurs c'est ce qu'on va devoir faire une fois qu'on aura contractualisé avec Alcom, c'est de faire un état des lieux sur la masse des mégots, notamment les fameux hotspot mégots, c'est-à-dire les lieux où c'est sensiblement important, et on remplit ce formulaire prérempli et puis à l'issue du contrat d'Alcom, on est censé voir une diminution et on pourra le voir grâce au ramassage citoyen qu'on faisait déjà et puis aussi parce que les services de la Ville qui œuvrent quotidiennement pour la propreté, eux ce sont vraiment nos relais mais depuis toujours, enfin depuis que je suis là en tout cas, ils savent nous dire tiens à tel endroit, on a remarqué qu'il y a de plus en plus de mégots parce que les gens jouent au boules ou à autre chose et du coup ils sont de bons conseils là-dessus. Donc ils savent nous dire où est-ce qu'on doit agir.

Madame Miel : OK. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Nous allons pouvoir passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de produits du tabac ;

Vu le contrat-type proposé par l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Carrières-sur-Seine assure l'entretien et le nettoiement de la voirie sur son territoire ;

Considérant que la présence de mégots de cigarettes dans l'espace public constitue une nuisance environnementale et sanitaire ;

Considérant qu'ALCOME, éco-organisme agréé par l'État, a pour mission de soutenir financièrement et matériellement les collectivités territoriales dans la prévention, la collecte et le traitement des mégots de cigarettes ;

Considérant que le contrat proposé permet à la commune de bénéficier d'un soutien financier, de dispositifs de collecte et d'actions de sensibilisation, en contrepartie de la mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'abandon des mégots ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution ;

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux - Environnement du lundi 12 janvier 2026,

Sur proposition de Madame Valérie ZANOTTI, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le principe de la conclusion d'un contrat entre la Ville de Carrières-sur-Seine et l'éco-organisme ALCOME, relatif à la prévention, au nettoyement et à la gestion des mégots de cigarettes sur l'espace public communal.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire, ou son/sa représentant(e) dûment habilité(e), à signer le contrat-type ALCOME, ainsi que tout document afférent à son exécution.

Article 3 : **AUTORISE** la perception des soutiens financiers versés par ALCOME dans le cadre de ce contrat, lesquels seront inscrits au budget communal.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- ALCOME

Monsieur le Maire : Monsieur Ageitos, je reviens un instant sur vos questions tout à l'heure pour vous dire qu'il y a déjà un début de réponse concernant votre question et ce début de réponse c'est précisément ce que je vous ai indiqué tout à l'heure. Dans le Carrières magazine #115 page 20 et 21, vous avez sur une double page la ventilation des dépenses communales dans 9 sections différentes, ce qui vous permettra d'appréhender précisément comment sont ventilées les dépenses de la Commune selon les différents directions de la Ville.

Monsieur Ageitos : Ben écoutez Monsieur de Bourrousse, je vous remercie mais c'est vrai que pour le coup cette présentation vous auriez pu également la partager en Conseil voilà.

Monsieur le Maire : Laquelle ?

Monsieur Ageitos : Bah celle que vous venez d'indiquer.

Monsieur le Maire : Ah mais elle est dans le magazine Monsieur.

Monsieur Ageitos : Elle est dans le magazine. Oui, merci bien. Mais on aurait pu aussi de nouveau la présenter.

Monsieur le Maire : Oui. Alors, il y a une petite nuance, c'est qu'en fait on n'a pas encore celle de 2025, c'est celle de 2024 mais en fait les variations sont assez modestes. Mais je vous renvoie à ces éléments-là puisque vous cherchez à trouver ce genre d'informations et, de mémoire, je suis à peu près certain que c'est une ventilation par grande charge de dépenses, enfin par grande catégorie de dépenses que nous produisons chaque année depuis un certain nombre d'années. Donc à date anniversaire de présentation budgétaire, on retrouve cette répartition ce qui permet à chacun des carillons de voir comment est utilisé l'argent public.

Monsieur Ageitos : D'accord. Ben écoutez, merci. Je regarderai ça au détail j'espère que ça répondra à ma demande monsieur.

Monsieur le Maire : J'espère bien sinon vous nous le direz.

Monsieur Ageitos : Bah écoutez, je n'y manquerai pas. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

CM-2026-005 PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES (RPQS) RELATIF À L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024

Rapport

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente à la Commission consultative des services publics locaux le rapport d'activité du délégataire du service public de l'eau ainsi que sur le prix et la qualité de l'eau.

Le Conseil municipal de la ville de Carrières-sur-Seine a conclu avec la société SUEZ un contrat de délégation de service public pour la fourniture et la distribution de l'eau potable prenant effet à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2027.

EAU POTABLE

- Linéaire de réseau de desserte : **46 km** contre 45,3 en 2023,
- L'eau distribuée provient principalement de l'usine du Pecq-Croissy,
- Le volume d'eau mis en distribution pour l'année 2024 : **986 195 m³** pour **3 218 abonnés** contre **1 016 100 m³** pour **3 164 abonnés** en 2023,

- Le rendement du réseau de distribution : **76,7%** contre 78,9% en 2023,
- Indice linéaire de pertes en réseau : **16,78 m3** contre 15,9 en 2023.

➤ LE PRIX DE L'EAU POTABLE

Le montant de la facture d'eau comprend le prélèvement de l'eau, sa transformation en eau potable, son acheminement jusqu'au domicile des consommateurs, les contrôles et le service client, s'y ajoute le coût de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que les taxes et redevances perçues par les organismes publics.

La répartition du prix moyen de l'eau est la suivante :

Prix de la fourniture et de la distribution de l'eau (pour 120 m3) :

- **2024 : 268,67 € TTC soit environ 2,24€ HT par m3 soit une augmentation de 3,44% par rapport à 2023**
- **2025 : 307,60 € TTC soit environ 2,56€ HT par m3 soit une augmentation de 14,49 % par rapport à 2024**

➤ LA QUALITÉ

L'eau produite et distribuée a fait l'objet de 59 prélèvements issus du contrôle sanitaire et de la surveillance de l'exploitant. 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques ont été conformes au Code de la Santé Publique.

➤ BILAN DES TRAVAUX ET INTERVENTIONS DIVERSES POUR L'ANNÉE 2024

Au cours de l'année 2024, le fermier a réalisé les travaux suivants :

- 7 créations de branchements,
- 3 réparations de fuites sur branchement,
- 1 réparation de fuites sur canalisation, ,
- 7 interventions en astreinte,
- En 2024, il a été procédé à l'inspection de 11.42km de réseau en recherche de fuite.

ASSAINISSEMENT

Le linéaire de réseau d'assainissement géré par le fermier sur la commune de Carrières-sur-Seine est de **34 738 ml** constitués par :

- **5 624 ml** de réseau séparatif eaux usées (hors refoulement),
- **10 403 ml** de réseau séparatif eaux pluviales (hors refoulement),
- **18 506 ml** de réseau unitaire (hors refoulement),
- **204 ml** de réseau séparatif eaux usées (en refoulement).

De plus le réseau comporte deux postes de relèvement des eaux usées (Eiffel et rue du Tir)

Pour la Ville de Carrières-sur-Seine, le nombre d'usagers au 31 décembre 2024 était de **3 137** contre **3 093 en 2023**

Le volume d'eau assujetti en 2024 a été de **609 328 m3** contre 643 982 m3 en 2023.

Les accessoires de réseau et les branchements présents sont détaillés ainsi :

- 609 avaloirs,
- 1 107 regards réseau.

➤ PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix de l'assainissement recouvre le coût de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que les taxes et redevances perçues par les organismes publics. Ce prix est calculé sur une base de 120 m3.

Le prix de l'assainissement :

- **2024 : 258,93 € TTC soit environ 2,16€ TTC par m3 soit une augmentation de 2,32% du prix par rapport à 2023.**
- 2025 : 242,25€ TTC soit environ 2,02€ TTC par m3 soit une diminution de 6,44% du prix par rapport à 2024.

➤ LA QUALITÉ

La pluviométrie représente un cumul de **962,0** millimètres sur l'année 2024 contre 613,4 en 2023.

La pluviométrie prise en compte est celle enregistrée sur le pluviomètre de la rue des Ponts à Croissy sur Seine.

➤ BILAN DES TRAVAUX ET INTERVENTIONS DIVERSES POUR L'ANNÉE 2024

Au cours de l'année 2024, le fermier a réalisé les travaux suivants :

- Inspection annuelle des réseaux afin d'établir le plan de curage préventif et d'identifier les anomalies structurelles.
- Curage préventif de **4 564 ml** de réseaux.
- Inspection télévisée de **1096 ml** de réseaux non-visitables.
- Nettoyage de **1416** avaloirs ou grilles.
- Extraction de **50.52** tonnes de sable du réseau et des ouvrages associés, avaloirs compris.
- 1 intervention de désobstruction sur réseau-et 2 désobstructions de branchements.
- Réalisation de 259 enquêtes de conformité dans le cadre des cessions immobilières.
- Réalisation des contrôles obligatoires sur les équipements de levage et électriques des postes de relevage.
- Création de 6 branchements assainissement pour des particuliers ou la Collectivité.
- Curage trimestriel des PR Eiffel et TIR : la fréquence des curages préventifs est importante pour cette gamme de postes en raison des quantités importantes de déchets reçus par le PR Eiffel en particulier (réseau unitaire en amont).
- PR Eiffel ; Le poste reçoit d'importantes quantités d'eau parasite (EP et surverse du bassin EP de la société JVC) ; il est nécessaire d'étudier la création d'un poste EP dédié pour éviter la saturation du poste EU en cas de pluie. Cette saturation entraîne des désordres lors d'événements pluvieux importants et des colmatages liés aux déchets apportés par les eaux de pluie.
- Travaux de réparation du collecteur unitaire suite à un affaissement au 10 rue du Moulin travaux effectués en 2024 et pas de perspectives pour 2025.
- Débroussaillage et entretien des espaces verts situés autour du poste de pompage Eiffel.

Le Conseil est invité à en prendre acte.

Madame Ridde : Bonsoir, je suis la porte-parole de Guillaume Fiault, qui n'est pas là ce soir à son grand désespoirs. Donc je vais me contenter de lire ce que dit Guillaume. Bonsoir, comme les années précédentes, Carrières-sur-Seine se distingue dans l'agglo par un quart de l'eau qui disparaît contre environ 10 % pour les autres communes. La cause est identifiée. Ce sont des prélèvements indus en zones agricole. Le sujet a été porté en commission Urbanisme et ouvertement en Conseil municipal l'année dernière. Après plusieurs années, Monsieur Millot décrit la situation comme une impasse. Malgré la pose de compteurs supplémentaires par le délégataire, ceux-ci sont dégradés sans que l'on puisse formellement identifier un fautif. Constatant ce fatalisme au niveau de la Commune, Monsieur Fiault a exposé le problème au dernier Conseil communautaire. Les autres maires ont été surpris et ont affirmé que ce problème devra être résolu. En commission, lundi dernier, Monsieur Millot insiste sur le fait que c'est une perte sèche pour le délégataire. Mais d'une part, les élus ainsi que les services municipaux sont a priori les mieux placés pour trouver une porte de sortie avec les intéressés. Et d'autre part, la délégation se termine en 2027. On s'expose donc à une augmentation de 25 % du prix de l'eau si les candidats considèrent qu'il n'y a une perte incompressible de 25 % de l'eau.

Monsieur Millot : Alors déjà pour le renouvellement du contrat ça ne sera pas un contrat pour la Ville de Carrières-sur-Seine mais ça sera un contrat pour plusieurs communes puisque nous on a un contrat qui se termine en fin 2027, d'autres communes ont des contrats qui duraient de 5 ans, enfin nous c'est 5 ans, d'autres communes c'était 5 ou 6 ans. C'est la CASGBS qui a la compétence, qui s'est arrangée pour que les contrats se terminent à la même date pour acheter un service pour un plus grand périmètre. Donc ça aura très peu d'incidence pour ce qui nous concerne ce son rendement. D'autant plus, oui, je l'ai dit, le grand perdant dans l'affaire, c'est le délégataire parce que nous le prix d'eau, c'est contractuel. Le fait qu'il y ait un rendement de 76% c'est-à-dire qu'il y a 24% de l'eau qui n'est pas payée au délégataire. Donc la perte, ce n'est pas pour la Ville, c'est le délégataire et il s'est engagé jusqu'en 2027.

Madame Ridde : Merci. Et une dernière question, pourquoi le mètre cube a augmenté de quasi 15 % en 2025 par rapport à 2024 ?

Monsieur Millot : Alors, je lui avais déjà répondu, c'est l'effet des taxes. C'est notamment l'agence de l'eau qui...

Madame Ridde : Ca fait autant parce qu'apparemment les autres années c'était en gros entre 3 et 5 % et là ça fait 15 %.

Monsieur Millot : Oui. Mais l'agence de l'eau prélève de plus en plus et il n'y a pas qu'eux, il y a également différents organismes et des taxes s'appliquent sur le prix de l'eau. Tout le monde essaie de grappiller partout dans un peu d'argent et je vous dis le plus important c'est l'agence de l'eau. Bon, on a

un retour, on peut se consoler parce que l'agence de l'eau, quand même, nous subventionne assez souvent dans des projets donc ben c'est là où il y a une grosse différence, c'est au niveau des taxes.

Monsieur Millot : OK, merci.

Madame Ridde : Mais de rien.

Monsieur Ageitos : Monsieur Millot, une question complémentaire. Vous confirmez que le taux de rendement du réseau de distribution sur l'agglo, il est de 90%, enfin voilà qu'il y a 10% de déperdition au niveau de l'agglo et du coup 25% sur Carrières-sur-Seine.

Monsieur Millot : Oui. Pas 25%, c'est un peu moins mais oui 24%. Je confirme, disons que moyenne pour l'agglo le rendement est environ 85%.

Monsieur le Maire : 85% et on était à 79% en 2023.

Monsieur Millot : On a récupéré 10 points.

Monsieur Ageitos : D'accord.

Monsieur le Maire : Et évidemment il n'y a pas d'activité, à supposer que ça soit la cause, le maraîchage, puisqu'en fait avec Carlos Andrade, on a vu la facture d'eau de l'un d'entre eux. Ca se compte en dizaines de milliers d'euros.

Monsieur Andrade : La facture d'eau a triplé ces dernières années, maraîchers chez nous c'est un vrai problème.

Monsieur le Maire : Sans compter le fait qu'il y a un peu de ponction sur la Seine ce qui n'est plutôt pas forcément une mauvaise idée, pour le coup-là c'est mieux de l'arroser avec de l'eau non potable.

Monsieur Ageitos : D'accord. Merci.

Monsieur le Maire : Voilà. C'était un rapport, ça ne donne pas lieu à vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-3,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-5,

Vu la délibération n°DEL25-98 de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine en date du 11 décembre 2025 portant sur la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) relatif à l'eau potable et à l'assainissement pour l'année 2024,

Considérant que la Ville doit présenter le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable devant contenir les indicateurs techniques et financiers et le porter à la connaissance des usagers,

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux - Environnement du lundi 12 janvier 2026,

Sur proposition de Monsieur Michel MILLOT, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité des services relatif à l'eau potable et à l'assainissement pour l'année 2024.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- CASGBS,
- SUEZ.

Nous avons épousé lors du jour du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h06.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse



**Le Conseiller municipal
Secrétaire de séance,
Nicolas de Saint-Romain**